

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

**PROROGATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
PORTANT SUR LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES ACTIONS A DIVIDENDE
PRIORITAIRE SANS DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE
PALM BEACH HOTELS TUNISIA -PBHT-**

Le Conseil du Marché Financier a été saisi, en date du 21 janvier 2010, d'une demande de prorogation, jusqu'au 28 janvier 2010, de la date de clôture de l'Offre Publique de Retrait initiée par les sociétés Palm Beach Gestion S.A et Palm Beach Djerba Palace S.A, agissant de concert avec des personnes physiques et morales, visant l'acquisition de 17165 actions ordinaires représentant 0,71% des actions ordinaires de la société «PBHT» et 39 325 actions à dividende prioritaire sans droit de vote représentant 9,16% des actions à dividende prioritaire sans droit de vote de la société «PBHT».

Il est à rappeler que par décision n°47 du 17 décembre 2009, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait initiée par les actionnaires sus-mentionnés sur les actions ordinaires et les actions à dividende prioritaire sans droit de vote de la société «PBHT», selon les conditions suivantes :

- Nombre de titres visés par l'offre : 17 165 actions ordinaires et 39 325 actions à dividende prioritaire sans droit de vote
- Prix de l'offre : 8,540 dinars l'action ordinaire ou l'action à dividende prioritaire sans droit de vote de nominal 10 dinars.
- Période de validité de l'offre : du mercredi 23 décembre 2009 au jeudi 21 janvier 2010 inclus.

En réponse à cette demande, le Conseil du Marché Financier, par décision n°1 du 21 janvier 2010, a décidé de proroger la date de clôture de cette offre jusqu'au **jeudi 28 janvier 2010**.

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **jeudi 28 janvier 2010**.

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.